

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Désignation des représentants des élus au conseil d'établissement de l'école de musique

Annexe(s) : charte du conseil d'établissement de l'école de musique

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Lionel ARNAULT

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le conseil d'établissement de l'école de musique de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est composé d'un conseil d'établissement. Cette instance consultative est représentative des différents acteurs de l'établissement.

Conformément à la charte qui le régit, dont la dernière version a été modifiée et adoptée par décision n° 2018-273 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 novembre 2018, il est composé de **membres de droit** :

- le Président d'API ou son représentant,
- les représentants des élus, désignés par le conseil communautaire,
- le Directeur Général des Services,
- le responsable du service Culture, Patrimoine et Musique,
- le responsable de l'enseignement musical.

Il est également composé de **membres élus** :

- les représentants des professeurs (2 titulaires et 2 suppléants), élus par leurs collègues,
- les représentants des parents d'élèves (2 titulaires et 2 suppléants), élus par les parents d'élèves,
- les représentants des élèves de plus de 11 ans (2 titulaires et 2 suppléants), élus par des élèves remplissant les mêmes conditions d'âge.

L'élection de ces membres est réalisée dans le courant du premier trimestre scolaire (soit courant novembre/décembre) de chaque année. Ils sont élus pour un an à compter de leur élection.

Le conseil d'établissement est un outil de réflexion, de débat et d'échanges qui concourt à la vie de l'établissement grâce aux avis formulés par ses membres. Tous les aspects de la vie de l'école de musique sont susceptibles d'y être abordés. Il se réunit au moins une fois chaque année.

Le conseil communautaire doit désigner les représentants des élus (membres de droit), soit 2 titulaires et 2 suppléants.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est proposé de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants. Font acte de candidature :

❖ Titulaire 1

TITULAIRE 1	NBE DE VOIX
CHALLET Vincent	72
HERBST Nadine	31

Extrait du conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020

Il est procédé à l'élection du premier délégué titulaire au sein du conseil d'établissement de l'école de musique à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	116
d. Votes nuls ou blancs	12
e. Abstentions	1
f. Suffrages exprimés (c-d-e)	103
g. Majorité absolue	52

❖ Titulaire 2

TITULAIRE 2	NBE DE VOIX
POJOLAT Marie	63
NUÑEZ-ORTIN Aurélia	1
TRILLEAUD Eric	44

Il est procédé à l'élection du second délégué titulaire au sein du conseil d'établissement de l'école de musique à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	116
d. Votes nuls ou blancs	8
e. Abstentions	0
f. Suffrages exprimés (c-d-e)	108
g. Majorité absolue	55

❖ Suppléant 1

SUPPLEANT 1	NBE DE VOIX
SABATIER Gilles	58
LAVILLE Philippe	51

Il est procédé à l'élection du premier délégué suppléant au sein du conseil d'établissement de l'école de musique à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	4
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	116
d. Votes nuls ou blancs	6
e. Abstentions	1
f. Suffrages exprimés (c-d-e)	109
g. Majorité absolue	55

❖ Suppléant 2

SUPPLEANT 2	NBE DE VOIX
GOUSSARD Bérengère	62
NUÑEZ-ORTIN Aurélia	46

Il est procédé à l'élection du second délégué suppléant au sein du conseil d'établissement de l'école de musique à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	4

c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	116
d. Votes nuls ou blancs	8
e. Abstentions	0
f. Suffrages exprimés (c-d-e)	108
g. Majorité absolue	55

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
VU la délibération n° 2020-01-32 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant sur la définition des modalités de la dématérialisation des dossiers assemblés ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la décision n° 2018-273 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 8 novembre 2018 portant sur la modification de la charte du conseil d'établissement de l'école de musique ;
VU la charte du conseil d'établissement de l'école de musique ci-annexée ;
CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;
CONSIDÉRANT les opérations de vote ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTE ET COMPTE-TENU DES RESULTATS DU SCRUTIN :

- De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du conseil d'établissement de l'école de musique telle qu'elle figure ci-dessous :

2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
CHALLET Vincent	SABATIER Gilles
POJOLAT Marie	GOUSSARD Bérengère

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme :
 Le Président,
 Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
 Issoire, le 01 / 10 / 2020
 Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020
 Délibération n° 2020/04/14-CPM
 Conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020